


# AFFILIATION 2017/2018

**325€**

FORMULAIRE DUMENT SIGNÉ A RETOURNER **ACCOMPAGNÉ DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE**  
 « responsabilité civile des associations » 2017/2018

 **article 6.4** : l'affiliation d'un club ne pourra être activée si au 1<sup>er</sup> juillet le club concerné (association et/ou société sportive le cas échéant) n'a pas apuré ses dettes (quel qu'en soit le montant) à l'égard de la FFHG ou à défaut si elle n'a pas mis en place un échéancier de paiement validé par la fédération .

N° du club : .....

Nom du club .....

club lié par convention avec une société sportive (**joindre la convention**)

**Pour les clubs liés par convention avec une société sportive**, la copie de la dernière version de ladite convention (telle que déposée et enregistrée par la préfecture) devra obligatoirement être jointe au présent dossier.

<p><b>PRESIDENT de l'association</b></p> <p>Numéro de licence : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Nom : .....</p>	<p>Apposez la signature du Président de l'association</p>
<p><b>PRESIDENT de section</b></p> <p>Numéro de licence : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Nom : .....</p>	<p>Apposez la signature du Président de section</p>
<p><b>SECRETAIRE</b></p> <p>Numéro de licence : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Nom : .....</p>	<p>Apposez la signature du Secrétaire de la section</p>
<p><b>TRESORIER</b></p> <p>Numéro de licence : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Nom : .....</p>	<p>Apposez la signature du Trésorier de la section</p>

\* dans l'hypothèse où le Président de votre association aurait changé récemment vous devrez **IMPERATIVEMENT** joindre à ce formulaire les documents suivants :

- COPIE DU PROCES VERBAL de l'assemblée générale ou comité directeur ayant élu le Président
- COPIE DE LA PUBLICATION LEGALE (récépissé d'enregistrement en préfecture) mentionnant cette nomination

**Assurances** : L'affiliation du club sera effective sous réserve que le club aura répondu aux exigences de l'article 26 « couverture d'assurance » du règlement ALM de la FFHG. Dans ce cadre, le club doit produire **avec le formulaire d'affiliation**, une **attestation d'assurance « Responsabilité Civile »** dument complétée et signée par son assureur. Le contrat ainsi souscrit devra notamment répondre aux obligations dictées par l'article L321-1 du code du sport (voir note de rappel).